



Département de la Drôme
Commune de Bourg de Péage

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° AR/2025/0320/T du 16 juin 2025

Objet : Arrêté portant enquête publique sur la mise à jour de l'étude d'impact zone de loisirs Diabolo

Le Maire de la commune de BOURG DE PÉAGE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.122-1, L.123-2 et suivants,
- Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration,
- Vu le permis d'aménager PA 0260572500001 déposé le 05/03/2025 portant sur la 3^{ème} phase d'aménagement de la zone de loisirs Diabolo,
- Vu les pièces du dossier d'enquête publique mises à disposition du public,
- Vu la liste d'aptitude aux fonctions de Commissaire Enquêteur du département de la Drôme au titre de l'année 2025,
- Considérant que le projet de mise à jour de l'étude d'impact relative à zone de loisirs Diabolo nécessite l'organisation d'une enquête publique préalable,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Il sera procédé à une enquête publique en vue de la mise à jour de l'étude d'impact relative à la zone de loisirs Diabolo.

Le projet est porté par la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo, maître d'ouvrage de la zone de loisirs de 16 ha créée en 2010, dont l'aménagement s'effectue en plusieurs phases. La phase objet de la présente mise à jour de l'étude d'impact porte sur la « zone de loisirs nord » d'une superficie de 3,7 ha, comprenant la création de 10 lots maximum pour une surface de plancher maximale de 18 000 m², la réalisation de voiries internes (y compris mobilités douces), la création des réseaux ainsi que les dispositifs de gestion des eaux pluviales dans les espaces communs.

Cette enquête se déroulera pendant une durée de 31 jours consécutifs, du lundi 04 Août 2025 au Mercredi 03 Septembre 2025 inclus.

ARTICLE 2 – Madame HANSBERGER Dominique, ingénieure territoriale principale, Architecture et Ingénierie, retraitée, est désignée en qualité de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public à la mairie :

- **Lundi 04 Août de 09h à 12h,**
- **Mercredi 13 Août de 13h30 à 17h,**
- **Samedi 23 Août de 09h à 12h,**
- **Mercredi 03 Septembre de 13h30 à 17h.**

ARTICLE 3 – Le dossier d'enquête publique comprend la mise à jour de l'étude d'impact, son résumé non technique et ses annexes, l'avis de la DREAL et le mémoire en réponse du porteur de projet.

ARTICLE 4 – Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre papier d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Bourg de Péage, aux horaires habituels de l'accueil du service urbanisme :

Du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

pendant toute la durée de l'enquête afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre d'enquête.

Le dossier d'enquête sera consultable sur un poste informatique au service urbanisme de la mairie de Bourg de Péage, aux horaires habituels d'ouverture de l'accueil du service urbanisme :

Du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Dès la publication du présent arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au Maire, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

ARTICLE 5 – Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- Sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice qui seront tenus à la disposition du public en Mairie de Bourg de Péage pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de l'accueil du service urbanisme, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Les observations pourront également être reçues :

- Par courrier postal reçu au plus tard le 03 Septembre 2025

A l'attention de Madame HANSBERGER Dominique, commissaire enquêtrice,

Mise à jour de l'étude d'impact zone de loisirs Diabolo

Hôtel de Ville

BP 43

26300 BOURG DE PEAGE

- Par courriel à l'adresse suivante enquetepublique@mairiebdp.fr au plus tard le mercredi 03 septembre 2025 à 17h00.

Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête.

Seules les observations et propositions reçues pendant le délai d'enquête, y compris par voie postale ou électronique, seront prises en compte.

ARTICLE 6 – Le présent arrêté sera affiché en Mairie au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Cet arrêté sera également affiché sur les lieux concernés par l'objet du permis d'aménager, visibles et lisibles depuis la voie publique.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture et les modalités d'organisation de l'enquête sera publié sur le site internet de la ville de Bourg de Péage à l'adresse <https://www.bourgdepeage.com/mes-services-de-proximite/urbanisme-habitat-et-travaux/enquete-publique> et affiché en mairie de Bourg de Péage et sur la zone de loisirs Diabolo, 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de l'enquête.

Un avis sera également porté à la connaissance du public, dans deux journaux diffusés dans le département 15 jours au moins avant le début de l'enquête (L'Impartial et Le Dauphiné Libéré) et rappelé dans les mêmes journaux dans les 8 premiers jours de l'enquête.

Une copie des avis publiés par la presse sera annexée au dossier d'enquête avant l'ouverture en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la seconde insertion, ainsi que des photographies des affiches.

ARTICLE 7 – A la date de clôture de l'enquête publique, le mercredi 3 septembre, le registre sera clos par la commissaire enquêtrice. Celle-ci disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire son rapport et ses conclusions. Ces documents seront ensuite laissés à disposition du public, en mairie de Bourg de Péage, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à l'accueil du service urbanisme et sur le site internet de la ville.

La commissaire enquêtrice transmettra une copie de son rapport et de ses conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Grenoble.

ARTICLE 8 – Après la remise de son rapport, la commissaire enquêtrice transmettra son état d'indemnisation à la charge de la commune de Bourg de Péage qui comprendra les vacations et le remboursement des frais qu'elle aura engagée pour l'accomplissement de sa mission.

ARTICLE 9 – Au terme de l'enquête, en tenant compte du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice le Maire pourra accorder ou refuser le permis d'aménager de la zone de loisirs.

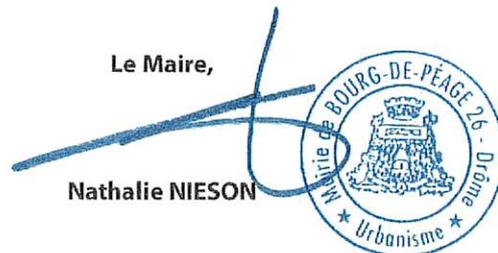
ARTICLE 10 – Le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux, soit d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.

ARTICLE 11 – Le Directeur Général des Services de la ville de Bourg de Péage, ainsi que les agents placés sous ses ordres sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Drôme et Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Fait à Bourg de Péage, le 16 juin 2025

Le Maire,

Nathalie NIESON





COMMUNE DE BOURG DE PEAGE AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête portant sur la zone de loisirs Diabolo. Le projet est porté par la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo, maître d'ouvrage de la zone de loisirs de 16 ha créée en 2010, dont l'aménagement s'effectue en plusieurs phases. La phase objet de la présente mise à jour de l'étude d'impact porte sur la « zone de loisirs nord » d'une superficie de 3,7 ha, comprenant la création de 10 lots maximum pour une surface de plancher maximale de 18 000 m², la réalisation de voiries internes (y compris mobilités douces), la création des réseaux ainsi que les dispositifs de gestion des eaux pluviales dans les espaces communs.

Par arrêté n° AR/2025/0320/T du 16/06/2025 le Maire de la commune de Bourg de Péage a ordonné l'ouverture à l'enquête publique portant sur la mise à jour de l'étude d'impact de la zone de loisirs Diabolo qui se déroulera pendant une durée de 31 jours consécutif du :

Lundi 04 Août 2025 à 9h00 au Mercredi 03 Septembre à 17h

La personne responsable du projet est la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo représentée par son président Monsieur Nicolas Daragon et dont le siège administratif est situé 1, place Jacques Brel 26000 Valence.

Mme HANSBERGER Dominique, ingénieure territoriale principale, Architecture et Ingénierie, retraitée a été désignée commissaire enquêtrice.

La commissaire enquêtrice recevra le public en mairie de Bourg de Péage :

- **Lundi 04 Août de 09h à 12h,**
- **Mercredi 13 Août de 13h30 à 17h,**
- **Samedi 23 Août de 09h à 12h,**
- **Mercredi 03 Septembre de 13h30 à 17h.**

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur le site de la commune <https://www.bourgdepeage.com>, en mairie de Bourg de Péage, ainsi que sur un poste informatique dédié aux jours et heures habituels d'ouverture de l'accueil du service urbanisme.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions :

- Soit sur le registre d'enquête papier ouvert à cet effet,
- Soit par courrier postal reçu au plus tard le 03 Septembre 2025 avec la mention **A l'attention de Madame HANSBERGER Dominique, commissaire enquêtrice, Mise à jour de l'étude d'impact zone de loisirs Diabolo Hôtel de Ville BP 43 26300 BOURG DE PEAGE**
- Soit par courriel à l'adresse suivante enquetepublique@mairiebdp.fr avant le 03 septembre 2025 à 17h.

Le dossier soumis à enquête comprend :

- l'étude d'impact, le résumé non technique et ses annexes,
- l'avis de la DREAL,
- le mémoire en réponse de la Communauté d'Agglomération.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public à la mairie et sur le site internet de Bourg de Péage aux jours et heures habituels d'ouvertures du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

Annonay

Astrid, Sébastien,
ses enfants et leurs conjoints ;
Grégoire, Marla, César,
Christine, Caroline, Suzy,
ses frères, ses sœurs et
leurs conjoints ;
parents et amis
ont la tristesse de vous faire part
du décès de

**Monsieur
José Manuel GUZMAN**

survenu à l'âge de 67 ans.
Un hommage lui sera rendu
lundi 21 juillet, à 11 heures, au
cimetière d'Annonay pour le
scellement de son urne.

Les Fils de L. GAY 0475331133

996035724

Saint-Péray

Pierre, son époux ;
Bruno et Nicole,
son fils et sa belle-fille ;
Perrine et Cédric,
ses petits-enfants ;
ses frères et sœurs ;
parents et amis
ont la tristesse de vous faire-part
du décès de

Madame Françoise DELAY
née CHATEAU

Une cérémonie religieuse aura lieu
le lundi 21 juillet, à 10 heures, en
l'église de Saint-Péray.
Cet avis tient lieu de faire-part
et de remerciements.

ARDROME FUNÉRAIRE
07800 La Vouille-sur-Rhône
04 75 41 44 05

996036329

**Rochemaure, Le Teil,
Saint-Remèze**

Emmanuelle et Muriel, ses nièces,
Pascal et Sébastien, leurs époux ;
Godofroy, Juliette, Alice et
Antoine, ses petits-neveux et
petites-nièces ;
ses cousins et cousines ;
parents et amis
ont la tristesse de vous faire part
du décès de

Christiane MARQUEYROL

à l'âge de 89 ans.
La cérémonie religieuse aura
lieu le vendredi 18 juillet,
à 14 heures, en l'église de
Rochemaure, suivie de
l'inhumation au cimetière de
Saint-Remèze.
Cet avis tient lieu de faire-part
et de remerciements.

996036200

Romans-sur-Isère

Annick et Gilles,
sa fille et son conjoint ;
ses petits-enfants
et arrière petits-enfants ;
ainsi que l'ensemble de sa famille
ont la tristesse de vous faire part
du décès de

**Madame
Suzanne REYMOND**
née PIPARD

à l'âge de 87 ans.
La cérémonie religieuse sera
célébrée le samedi 19 juillet, à
10 heures, en l'église Notre-
Dame-de-Lourdes de Romans-
sur-Isère.
Visites possibles au complexe
funéraire de Romans,
5, rue Calixte Lafosse.
Cet avis tient lieu de faire-part
et de remerciements.

996035945

Agnin, Chanas, Sonnay

Bernard, son fils ;
Sylvie, sa belle-fille ;
Justine et Corentin, ses petits-
enfants et leurs conjoints ;
Célya, son arrière-petite-fille ;
son frère, Georges ;
ses sœurs, Ginette, Thérèse et
Simone ;
ainsi que toute sa famille
ont la tristesse de vous faire part
du décès de

Monsieur Roger SIBUT

à l'âge de 92 ans.
Cérémonie le samedi 19 juillet,
à 14h30, en l'église d'Agnin,
suivie de l'inhumation au
cimetière communal.
Roger repose à la chambre
funéraire du Péage-de-Roussillon.
Cet avis tient lieu de faire-part
et de remerciements.

996036199

VENTES AUX ENCHÈRES**Ventes judiciaires****SCP X. de LOSTALOT et D. MONTEILLET**

Commissaires Priseurs Judiciaires
352 rue Faventines 26000 VALENCE
Tél. 04.75.56.58.27 Fax 04.75.55.26.61
Internet : www.interencheres.com
Email : judiciaire@encheres-valence.com

LUNDI 21 JUILLET

A 14 h à l'Hôtel des Ventes, 352 rue Faventines 26000
VALENCE (en présentiel sur projection vidéo et
simultanément en LIVE) (après liquidation judiciaire et requêtes
société crédit)

VENTE DE VEHICULES

Expo le lundi 21 juillet de 11 h à 12 h aux ETS LACHARME, 7730
Route Nationale 7, FIANCEY 26800 ETOILE 6 Enlèvement
après complet paiement
Frais 14,28 % (+ 48€ TTC de frais en cas de vente LIVE) - TVA
(20 %) récupérable pour les assujettis - Paiement CB - Liste
et photos sur interencheres.com

466172500

AVIS**Enquêtes publiques****COMMUNE DE
BOURG-DE-PÉAGE****Avis d'enquête publique**

Enquête portant sur la zone de loisirs Diabolo. Le projet est porté
par la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo,
maître d'ouvrage de la zone de loisirs de 16 ha créée en 2010,
dont l'aménagement s'effectue en plusieurs phases. La phase
objet de la présente mise à jour de l'étude d'impact porte sur la
« zone de loisirs nord » d'une superficie de 3,7 ha, comprenant
la création de 10 lots maximum pour une surface de plancher
maximale de 18 000 m², la réalisation de voiries internes (y
compris mobilités douces), la création des réseaux ainsi que les
dispositifs de gestion des eaux pluviales dans les espaces
communs.

Par arrêté en date du 16/06/2025 le Maire de la commune de
Bourg de Péage a ordonné l'ouverture à l'enquête publique
portant sur la mise à jour de l'étude d'impact de la zone de loisirs
Diabolo qui se déroulera pendant une durée de 31 jours
consécutif du :

Lundi 04 Août 2025 à 9h00 au Mercredi 03 Septembre à 17h
La commissaire enquêtrice recevra le public en mairie de Bourg
de Péage :
- Lundi 04 Août de 09h à 12h,
- Mercredi 13 Août de 13h30 à 17h,
- Samedi 23 Août de 09h à 12h,
- Mercredi 03 Septembre de 13h30 à 17h.

464642500

VIES DES SOCIÉTÉS**Constitutions de sociétés****CABINET ABEX CONSEIL
04 75 25 78 94
7 ROUTE DE VALENCE
26760 BEAUMONT-LÈS-VALENCE**

Par acte SSP du 10/06/2025, il a été constitué une SAS ayant
les caractéristiques suivantes : Dénomination : h2Immo26
Objet social : Activités de marchands de biens
immobiliers ; Fourniture de conseils, formation, supervision
accompagnement et coordination de projets, réalisation d'études
et d'expertises techniques dans le domaine immobilier ; Apporteur
d'affaires : mise en relation d'entreprises avec des fournisseurs
ou des prestataires de services, que ce soit pour des besoins
ponctuels ou des collaborations à long terme.
Siège social :
16 avenue du 45ème parallèle 26600 Pont-de-l'Isère.
Capital : 2120 €
Durée : 99 ans
Président : Mme RAFFY Hélène, demeurant 16 avenue du 45ème
parallèle 26600 Pont-de-l'Isère
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire
peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses
actions, chaque action donnant droit à une voix.
Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs
conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à
agrément dans les autres cas.
Immatriculation au RCS de Romans-sur-Isère

465949300

Dissolutions**SAPERE AUDE**

EURL au capital de 300,00 €
Siège social : 145 CHEMIN LA FAYARDE 07290
ARDOIX RCS Aubenas 813267853

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 31/07/2022, il a
été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ;
de donner quitus au liquidateur
M. PONTON Eddy demeurant 145 Chemin la Fayarde 07290
Ardoix pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer
la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/07/2022.
Radiation au RCS de Aubenas.

466041400

Transferts de siège social**SCI DES OLIVIERS**

SCI au capital de 750 €
Siège : 86 AV DE LA REPUBLIQUE
26270 LORIOL SUR DROME
451522114 RCS de ROMANS

Par décision de l'AGE du 09/06/2025, il a été décidé de transférer
le siège social au 2315 route départementale 104 07000 COUX.
Radiation au RCS de ROMANS et ré-immatriculation au RCS des
AUBENAS

466061200

Euro Legales
Marchés publics
Agir en proximité
pour les acheteurs
publics et privés
Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation
Votre contact
Novia TRUCHOT 06 07 01 96 35
ledauphine.marchespublics-eurolegales.com



L'IMPARTIAL DE LA DRÔME EST HABILITÉ POUR TOUT LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

Vous souhaitez insérer une annonce légale, confiez-la nous par MAIL : annonceslegales@l'impartial.fr

• Réception des insertions légales jusqu'au mardi, 17h00 • Envoi, sur demande, d'une attestation de parution • Envoi de facture et de vos exemplaires à parution • Possibilité de devis
• 45 place Jean-Jaurès - CS 40056 - 26102 ROMANS Cedex • 04 75 72 72 20

Tarifs selon arrêté Ministériel du 16 décembre 2024

L'Impartial
DE LA DRÔME

Hebdomadaire édité par la
SAS DEVAL PRESSE INFOS
au capital de 80 000 Euros
Siège social 45 Place Jean Jaurès
26100 ROMANS

Directeur de la publication :
Simon Rouxel

CPPAP N°1129 C 79179
ISSN : 1959-5042

RÉDACTION
ADMINISTRATION - PUBLICITÉ
45, Place Jean Jaurès - CS 40056
26102 ROMANS CEDEX
Tél 04 75 72 72 20

Imprimé par Midi Print - Riccobono
Group à Gallargues-le-Montueux (30)

Email : contact@l'impartial.fr
redaction@l'impartial.fr
annonceslegales@l'impartial.fr
Journal habilité à insérer
les annonces légales pour la Drôme
Dépôt légal à parution

Imprime sur du papier
ISO de brêches grênes
durabilité

IMPRIM'VERT

Prix de vente : 1,70€
ABONNEMENTS
1 an 80 €
6 mois 42 €

ACPM

La publication se réserve le droit de refuser
toute insertion sans fournir de motif

L'Impartial
DE LA DRÔME

**est habilité à
publier vos :**

- Appels d'offres
- Modifications
juridiques
d'entreprises
- Ventes publiques
- Avis de justice
- Avis administratifs
et municipaux

**Réception
des insertions
légales
jusqu'au mardi à
17 heures**

**BOURG
DE PEAGE**
COMMUNE DE

Avis d'enquête publique

Enquête portant sur la zone de bécis Diabolo. Le projet est porté par la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo, maître d'ouvrage de la zone de bécis de 16 ha créée en 2010, dont l'aménagement s'effectue en plusieurs phases. La phase objet de la présente mise à jour de l'étude d'impact porte sur la zone de bécis nord d'une superficie de 3,7 ha, comprenant la création de 10 lots maximum pour une surface de plancher maximale de 18 000 m², la réalisation de voiries internes (y compris mobilités douces), la création des réseaux ainsi que les dispositifs de gestion des eaux pluviales dans les espaces communs.

Par arrêté en date du 16.06.2025 le Maire de la commune de BOURG DE PEAGE a ordonné l'ouverture à l'enquête publique portant sur la mise à jour de l'étude d'impact de la zone de bécis Diabolo qui se déroulera pendant une durée de 31 jours consécutif du **Lundi 04 Août 2025 à 9h00 au Mercredi 03 Septembre à 17h**

La commissaire enquêteuse recevra le public en mairie de BOURG DE PEAGE

- Lundi 04 Août de 09h à 12h,
- Mercredi 13 Août de 13h30 à 17h,
- Samedi 23 Août de 09h à 12h,
- Mercredi 03 Septembre de 13h30 à 17h.

**ANNONCES LEGALES par mail :
annonceslegales@l'impartial.fr**

RECTIFICATIF : Suite à l'annonce parue le 03-07-25 concernant la constitution de la SAS POP TRADING sse à ROMANS, il y a lieu de lire : objet : en France et à l'étranger - La conception, le développement, la fabrication, l'importation, l'exportation et la commercialisation de produits en soie naturelle, textiles, accessoires de mode et articles vestimentaires. L'importation, la vente en gros et au détail d'objets artisanaux, mobilier décoration, accessoires maison, bijoux fantaisie, articles de voyage. La création et l'exploitation de sites internet et de boutiques physiques ou éphémères liées à cette activité. Et plus généralement toute activité connexe ou complémentaire pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

RECTIFICATIF : Suite à l'annonce parue le 19-06-25 concernant la constitution de la SAS U MHZ GROUP sse à ROMANS, il y a lieu de lire : date ASSP : 19-06-25. Le reste sans changement.

L'Imp
DE LA DRÔME
www.l'impartial.fr

Avis d'attribution

MARIE DE
**CHATUZANGE
LE GOUBET**

M. Christian GAUTHIER - Maire
29 rue des Monts du Matin
26300 CHATUZANGE LE GOUBET
Tél : 04 75 47 25 15 - Fax : 04 75 47 49 19
mél : mairie@chatuzangeleoubet.fr
web : <http://www.chatuzangeleoubet.fr>
SIRET 21260089600015

Objet : Fourniture et achèvement d'électricité et services complémentaires.
Référence acheteur : 25 1 004
Nature du marché : Fournitures
Procédure ouverte
Classification CPV :
Principale : 09310000 - Electricité
Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de GRENOBLE
2 Place de Verdun
BP 1135 - 38022 GRENOBLE - Cedex
Tél : 0478420000 - Fax : 0478422260
greffe.ta-grenoble@juradm.fr
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Les candidats évincés déposent de plusieurs possibilités de recours : le référé précontractuel avant la signature du marché, le référé contractuel, le recours en excès de pouvoir, le recours de plein juridiction dans les délais fixés au Code de Justice Administrative
Attribution du marché
Valeur totale du marché (hors TVA) :
167000 euros
Nombre d'offres reçues : 5. Nombre d'offres reçues par voie électronique : 5
Date d'attribution : 02/07/25
Marché n° : 25 1 004
DE CHAMPLAIN, 02400 COURBEVOIE
Montant HT : 167 000,00 Euro
Le titulaire est une P.M.E. (NPI)
Envoi le 09/07/25 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.mairie-publica.info>

LE SAVIEZ-VOUS ?

**Actulégales.fr, c'est tous les jours,
toutes les créations d'entreprises
en France.**

Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr
Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d' **Infolegale** & marketing

Imprimé depuis Calameo.com